**ATTESTATION SUR L'HONNEUR**
**DEMANDE DE DISPENSE DES PRELEVEMENTS VISES AUX ARTICLES 117 QUATER et 125 A DU CGI APPLIQUES AUX DIVIDENDES ET REVENUS ASSIMILES AINSI QU'AUX INTERETS**

**ANNEE FISCALE 2024**

*Document à retourner - complété et signé - **au plus tard le 30 novembre 2023** à*
*BNP Paribas REIM France – Direction Clients – 50 Cours de l'Île Seguin – CS 50280 - 92650 BOULOGNE-BILLANCOURT CEDEX –*
*Pour tous renseignements : Tél. 01 55 65 20 01 (Choix 2)*

N° Associé ……

Je/Nous soussigné(e)(s)
M……

(Nom, Prénom)

Né le …… à ……

Mme ……
(Nom marital, Nom de jeune fille, Prénom)

Née le ……/……/…… à ……
Demeurant
……

……

Téléphone ……

Adresse email ……

Détenteur de parts de SCPI gérées par la société BNP Paribas REIM France

Atteste/Attestons sur l'honneur et sous ma/notre responsabilité que le revenu fiscal de référence du foyer fiscal auquel j'appartiens/nous appartenons, déterminé au titre de l'avant dernière année précédant celle du paiement des revenus, me/nous permet de bénéficier de la dispense de prélèvements prévus aux articles 117 quater et 125 A du Code Général des Impôts.

Je demande / Nous demandons ainsi l'application de la dispense du prélèvement :
*cochez la/ les case(s) correspondant à votre situation*

☐ **sur les intérêts à percevoir en 2024**
Cette dispense est accordée aux personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence pour 2022 est inférieur à 25 000 € pour les contribuables célibataires, veufs/veuves ou divorcés ou 50 000 € pour les contribuables soumis à une imposition commune.

☐ **sur les dividendes ou revenus assimilés à percevoir en 2024**
Cette dispense est accordée aux personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence pour 2022 est inférieur à 50 000 € pour les contribuables célibataires, veufs/veuves ou divorcés ou 75 000 € pour les contribuables soumis à une imposition commune.

J'ai/Nous avons bien noté que cette dispense prendra effet à compter de la signature de ma/notre demande et s'appliquera à compter du 1er janvier 2024 et jusqu'au 31 décembre 2024.

Je reconnais/Nous reconnaissons avoir pris connaissance des sanctions auxquelles je m'expose/nous nous exposons en cas de fausse déclaration ou de déclaration erronée, à savoir une amende financière égale à 10 % du montant des prélèvements ayant fait l'objet de la dispense à tort.

Fait à ……..

Le ……
*Signature(s) de ou des Associé(s)*